

## **SAINT BAUDILLE DE LA TOUR**

38118 St Baudille-de-la-Tour

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017** : Ouverture de la séance à 20H37

Appel nominal des conseillers.

#### **Étaient présents** :

Denis THOLLON - Christophe BEAUD- Lydie BERGER-BY MEYER - Yvette DEPIERRE- Patricia ENAY - Bernard LIONNET - Julien MALLAND – Valérie MAYET - Jennifer MOLY- Laurent MURILLON- Gilbert POEX- Laurent RHÔNE - Frédéric ROSTAING.

**Absent(s)**: - Madeleine GENOT : pouvoir donné à Lydie Berger By Meyer  
- Martial BONNAVENT : pouvoir donné à Denis Thollon

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Patricia ENAY.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2017.

**Approuvé les présents et les représentés.**

#### **ACHAT DE MATERIEL** :

Les membres de la commission travaux exposent :

En 2015, la commune a investi dans une épareuse. Un calcul avait été effectué afin de savoir s'il était plus rentable pour la commune de sous-traiter le déneigement, le fauchage, l'élagage et les petits travaux ou d'investir dans du matériel. Le coût d'une sous-traitance est au minimum de 12000€/an. Par conséquent, il a été décidé d'investir dans du matériel qui sera amorti rapidement et permettra une autonomie dans la réalisation des travaux.

Il est donc proposé l'achat d'un tracteur qui viendra en remplacement de l'actuel qui tombe en panne chaque année.

Une recherche d'occasion récente a été faite, mais malheureusement seul le concessionnaire Kubota a proposé cette opportunité, mais qui reste malgré tout au-dessus du prix d'un tracteur neuf de la marque Klass.

Cinq propositions nous ont été faites :

Le montant indiqué tient compte de la reprise de notre ancien tracteur. Le cahier des charges demandé aux différentes marques est identique (puissance, options...). Il est important également de tenir compte des prestations proposées en ce qui concerne le service après-vente (camions de dépannage...) et des garanties.

- Class : 37000 € HT (garantie 4 ans)
- Kubota : 38000 € HT (garantie de cinq ans)
- New Holland : 38096€HT
- John Deer : 43500 € HT
- Zetor : 43880€ HT

Le choix se porte donc sur l'achat d'un tracteur de la marque Class

**Voté pour par 13 des présents et représentés. 2 Abstentions.**

#### **PERISCOLAIRE : ORGANISATION RENTREE 2017/2018**

##### **TAP**

Trois ans après la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, la mise en œuvre s'avère toujours aussi complexe et coûteuse pour la collectivité. Afin de bien analyser la portée de nos choix, une consultation des enfants a été effectuée durant une semaine. A la grande surprise de la commission, les enfants n'ont porté aucun avis négatif et sont plutôt enthousiastes sur le sujet.

Dans le but de maintenir une activité accessible à tous, la commission propose de maintenir la gratuité pour les activités du vendredi d'une durée de 1h30.

Dans le but de diminuer les coûts et de faciliter la gestion, la commission propose de rendre payants les lundis, mardis et jeudis d'une durée de trente minutes à un tarif identique à celui de la garderie.

Sous réserves des décisions nationale

**Voté à l'unanimité des présents et représentés.**

### **TARIFICATION DU TICKET DE CANTINE**

Le tarif de la cantine est actuellement de 4€20/repas. La commission des affaires scolaires propose de la porter à 4 € 25 soit une augmentation annuelle d'environ 8€ pour un enfant qui mange tous les jours à la cantine.

**Voté à l'unanimité des présents et représentés.**

### **TARIFICATION DE LA GARDERIE :**

Afin de se rapprocher des tarifs pratiqués par les assistantes maternelles, la commission proposent de porter le tarif horaire de la garderie de 2€80/h à 3,00 €.

**Voté à l'unanimité des présents et représentés.**

### **SUBVENTION A L'AMICALE DES BOULES DE ST BAUDILLE :**

Chaque année, l'association organise le concours de la municipalité et sollicite pour son bon déroulement une subvention.

La commission association propose une subvention à hauteur de 150€.

**Voté à l'unanimité des présents et représentés.**

### **TIRAGE AU SORT D'UN JURÉ D'ASSISES :**

Comme chaque année, il convient de tirer au sort un administré sur les listes électorales pour exercer la fonction de juré d'assises.

Celui-ci doit remplir les conditions cumulatives suivantes :

- Etre de nationalité française,
- Avoir au moins 23 ans,
- Savoir lire et écrire le français,
- Ne pas se trouver dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité avec les fonctions de juré.

### **Cas d'incapacité :**

Certaines catégories de personnes énumérées par la loi ne sont pas autorisées à participer au jugement des crimes, notamment :

- Les personnes ayant été condamnées pour un crime ou un délit,
- Les agents publics ayant été révoqués de leurs fonctions,
- Les personnes sous tutelle ou curatelle.

### **Cas d'incompatibilité :**

Les personnes exerçant les fonctions suivantes ne peuvent pas être jurées :

- Les membres du gouvernement,
- Les députés et sénateurs,
- Les magistrats,
- Les fonctionnaires des services de police, de l'administration pénitentiaire ou de la gendarmerie.

Après ce rappel, Monsieur le Maire effectue le tirage au sort et désigne le numéro 541 sur la liste électorale.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **DEMANDE DE L'ASSOCIATION VIVRE A BROTEL :**

Les membres de l'association demandent un soutien financier de la commune afin de rénover le four communal situé rue Edouard Herriot. Les travaux consistent en une réfection de la toiture. Ceux-ci seront réalisés bénévolement par un professionnel accompagné des bénévoles de l'association. Le montant de l'achat des matériaux s'élève à environ 2000, 00 euros TTC.

**Vote : 13 pour, par les présents et représentés (Laurent Rhône et Yvette Depierre, membres de l'association se retirent du vote).**

#### **REGULARISATION DOMAINE PUBLIC LIEU-DIT LE VERT :**

Lors d'un bornage d'une parcelle (lieu-dit le Vert parcelle AC 392 d'une surface de 32 m<sup>2</sup>) appartenant à la famille

LE COMPTE RENDU EST CONSULTABLE SUR LE SITE DE LA MAIRIE : <http://www.saintbaudilledelatour.fr>

Moyne, il est apparu que le goudron de la route communale était en partie sur leur parcelle.

Lors du conseil municipal de novembre 2016, afin de régulariser, un accord amiable avait été trouvé avec la mise à disposition de deux places de stationnement à titre gratuit sur le domaine public, pour compenser la perte de terrain. Cependant, le propriétaire souhaite revenir à la première proposition faites par les élus en charge du dossier, c'est-à-dire un achat de cette partie de parcelle.

Une estimation a été demandée auprès de l'office notarial en charge du dossier car les domaines n'effectuent plus ce travail pour des montants inférieurs à 180 000€. Celui-ci estime le bien entre 10 et 15€ par m<sup>2</sup>.

Afin de régulariser la situation, il est proposé au conseil d'acheter le bien au prix de 15€/m<sup>2</sup> soit un montant de 480€.

**Voté à l'unanimité des présents et représentés.**

#### **PROBLEME DE VOISINAGE :**

Depuis quelque temps, de nombreux habitants du centre du village se plaignent du manque de civisme des propriétaires de chien dans les espaces publics. En effet, la place de l'église, du monument aux morts, l'aire de jeu et depuis peu la cure sont envahies par les déjections canines.

Nous demandons donc aux propriétaires de faire le nécessaire lors de la sortie de leur compagnon., et de ramasser les déjections.

Un mot sera mis dans les boîtes aux lettres des habitants.

En espérant que cette mesure sera efficace, pour éviter un arrêté municipal, et la verbalisation.

#### **JOURNEE DE L'ENVIRONNEMENT :**

Les élus en charge de la journée de l'environnement, nous indiquent que la société de pêche organise le « casse-croûte » après le nettoyage de la commune. Outre la préparation, la société de pêche supporte les frais de ce repas. Ils demandent donc, qu'une subvention de 250,00 euros lui soit attribuée.

**Voté à l'unanimité des présents et représentés.**

Suite à un article dans le Dauphiné Libéré, on nous demande si, St Romain de Jalionas, avait bien demandé à quitter la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné. Il est répondu par l'affirmative, tout en stipulant que cette demande était nulle et sans effet, les démarches nécessaires n'ayant pas été accomplies

Lors du précédent conseil, une personne nous avait signalé qu'une digue est en train de céder au niveau du bassin de lagunage de Baix. L'information a été relayée au syndicat des eaux, qui nous confirme que des travaux de réfection de la lagune étaient programmés avant 2020. En attendant, ils allaient se rendre sur place pour voir le problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 21H37